



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de financement

Question écrite n° 5479

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'efficience du système de soins. Dans son rapport 2012 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes recommande de doter le conseil de l'ordre des médecins de pouvoirs renforcés en matière du contrôle des relations des médecins avec l'industrie en conférant un caractère obligatoire à l'avis rendu sur un contrat ou une convention, quel qu'en soit l'objet, le défaut d'avis conforme interdisant alors, sous peine de sanction, l'exécution du contrat ou de la convention. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Dans son rapport sur l'ordre des médecins publié au mois de décembre 2012, la Cour des comptes a fait un certain nombre de recommandations concernant les missions de l'ordre à l'attention des ministères. Il a ainsi été préconisé, entre autres, la création d'une obligation pour les industriels d'adresser par voie électronique à la base de données des ordres professionnels de santé concernés les projets de conventions « médecins-industrie » et le compte-rendu de toute activité financée dans ce domaine, dans des conditions permettant les croisements et les totalisations de données. Il a aussi été conseillé de doter le conseil de l'ordre de pouvoirs renforcés en matière de contrôle des relations des médecins avec l'industrie en conférant un caractère obligatoire à l'avis rendu sur un contrat ou une convention, quel qu'en soit l'objet, le défaut d'avis conforme interdisant alors, sous peine de sanction, l'exécution du contrat ou de la convention. La mise en oeuvre de telles mesures implique des travaux préalables pour en déterminer l'impact, le coût ainsi que le vecteur juridique le plus approprié. Le Gouvernement va donc étudier les conditions qui permettraient de mener à bien les recommandations formulées par la Cour.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5479

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5183

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8377